

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU 10 FEVRIER 2017

CM2017/02/10/04 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'ASSOCIATION BRUITPARIF RELATIF AU PROGRAMME D'ACTIONS 2017

DATE DE LA CONVOCATION : 3 FEVRIER 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS : Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Christiane BARODY-WEISS, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Zacharia BEN AMAR, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC (jusqu'à 10h56 puis représenté par Jean-François VOGUET), Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Colombe BROSEL, Frédérique CALANDRA, Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER (jusqu'à 11h34 puis représenté par Afaf GABELOTAUD), Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h25 puis représenté par Jacques JP MARTIN), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 11h22 puis représenté par Colombe BROSEL), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI (jusqu'à 11h30 puis représenté par Laurent LAFON), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Hervé GICQUEL, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Didier GUILLAUME, Daniel GUIRAUD, Michel HERBILLON, Anne HIDALGO (jusqu'à 10h25 puis représentée Bruno JULIARD), Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Bruno JULLIARD, Marie KENNEDY (jusqu'à 11h30 puis représentée par Patrick DOUET), Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRETRE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Eric MELHORN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Jean-Louis MISSIKA, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Mao PENINO, Gilles POUX, Danièle PREMEL, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Gilles SAVRY,

Jean-Yves SENANT, Sylvie SIMON-DECK, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne SOUYRIS, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Georges URLACHER, Sophie VALLY, François VAUGLIN (jusqu'à 11h20 puis représenté par Eric LEJOINDRE), Alexandre VESPERINI, Jean-François VOGUET

ETAIENT REPRESENTES : Dominique ADENOT (représenté par Marie KENNEDY), Manuel AESCHLIMANN (représenté par Geoffroy BOULARD), Sylvie ALTMAN (représentée par Didier GUILLAUME), Marie-Hélène AMIABLE (représentée par Jacqueline BELHOMME), François ASENSI (représenté par Sophie VALLY), Pierre-Christophe BAGUET (représenté par Gauthier MOUGIN), Julien BARGETON (représenté par Jean-Louis MISSIKA), Françoise BAUD (représentée par Patricia TORDJMAN), Jacques BAUDRIER (représenté par Danièle PREMEL), David BELLiard (représenté par Anne SOUYRIS), Michel BOURGAIN (représenté par Galla BRIDIER), Philippe BOUYSSOU (représenté par Stéphanie DAUMIN), Jean-Jacques BRIDEY (représenté par Luc CARVOUNAS), Jean-Bernard BROS (représenté par Zacharia BEN AMAR), Laurent CATHALA (représenté par Sylvie SIMON-DECK), Raymond CHARRESON (représenté par Jacques CHAUSSAT), Marie-Carole CIUNTU (représentée par Jean-Paul FAURE-SOULET), Thierry DEBARRY (représenté par Patrice CALMEJANE), William DELANNOY (représenté par Ivan ITZKOVITCH), Grégoire DE LA RONCIERE (représenté par Hervé GICQUEL), Marielle DE SARNEZ (représentée par Didier DOUSSET), Patrick DONATH (représenté par André SANTINI), Olivier DOSNE (représenté par Michel HERBILLON), Michel FOURCADE (représenté par Corentin DUPREY), Vincent FRANCHI (représenté par Eric CESARI), Jean-Christophe FROMANTIN (représenté par Marie-Pierre LIMOGE), Jean-Michel GENESTIER (représenté par Jacques GAUTIER), Christophe GIRARD (représenté par Emmanuel GREGOIRE), Nicole GOUETA (représentée par Jean-Paul BOLUFER), Eric GRILLON (représenté par Richard DELL'AGNOLA), Jean-Jacques GUILLET (représenté par Alexandre VESPERINI), Patrick JARRY (représenté par Patrice LECLERC), Halima JEMNI (représentée par François DAGNAUD), Carinne JUSTE (représentée par Pascal BEAUDET), Philippe JUVIN (représenté par Georges MOTHRON), Jean-Claude KENNEDY (représenté par Michel LEPRETRE), Olivier KLEIN (représenté par Jean-Yves LE BOUILLONNEC), Jean-François LAMOUR (représenté par Daniel-Georges COURTOIS), Philippe LAURENT (représenté par Bernard GAUDUCHEAU), François LE CLEC'H (représenté par Hervé MARSEILLE), Jacques MAHEAS (représenté par Daniel GUIRAUD), Claire MAYOLY-FLORENTIN (représenté par Stéphane DE PAOLI), Jean-Charles NEGRE (représenté par Patrice BESSAC), Didier PAILLARD (représenté par Patrick BRAOUEZEC), Carine PETIT (représentée par Léa FILOCHE), Raphaëlle PRIMET (représentée par Nicolas BONNET-OULALDJ), Eric SCHLEGEL (représenté par Ludovic TORO), Jean-Pierre SCHOSTECK (représenté par Jean-Didier BERTHAULT), Georges SIFFREDI (représenté par Dominique BAILLY), Anne TACHENE (représentée par Eric AZIERE), Azzédine TAÏBI (représenté par Gilles POUX), Sylvine THOMASSIN (représentée par Tony DI MARTINO), Yves THOREAU (représenté par Valérie MAYER-BLIMONT), Corinne VALLS (représentée par Catherine BARATTI-ELBAZ), Laurent VASTEL (représenté par Laurent RIVOIRE), Alain VEDERE (représenté par Robin REDA), Pauline VERON (représentée par Marinette BACHE), Dominique VERSINI (représentée par Marie-Christine LEMARDELEY), Jean-Marie VILAIN (représenté par Vincent CAPO-CANELLAS),

ETAIENT ABSENTS : Patrick BALKANY, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques-Alain BENISTI, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT,

Christian CAMBON, Philippe DALLIER, Christian DEMUYNCK, Carole DRAI, Christian DUPUY, Yvan FEMEL, Stéphane GATIGNON, Sylvie GERINTE, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Bertrand KERN, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Franck LE BOHELLEC, Xavier LEMOINE, Séverine MAROUN, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Loup METTON, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Marie-Christine SEGUI, Jean-Pierre SPILBAUER, Martine VALLETON

Par délibération du 23 mai 2016, la Métropole du Grand Paris a décidé d'adhérer à l'association Bruitparif, observatoire du bruit en Île-de-France, qui a pour objet de conduire trois principales missions d'intérêt général :

- L'observation et l'évaluation du bruit,
- L'accompagnement des acteurs franciliens à la prise en compte du bruit dans les politiques publiques,
- L'information et la sensibilisation à la problématique du bruit.

Par ailleurs, une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et Bruitparif a été approuvée par délibération du 25 novembre 2016, afin de mettre en œuvre un dispositif de suivi de l'environnement sonore dans le cadre de l'observatoire métropolitain liée à l'expérimentation de fermeture à la circulation des voies sur berges rive droite.

En 2016, la Métropole du Grand Paris a décidé de s'engager dans des actions concrètes de lutte contre le bruit, en mettant en exergue 3 projets exemplaires ou emblématiques portés par des communes et territoires, dans le cadre du Fond d'Investissement Métropolitain (FIM), et du Pacte Métropolitain d'Innovation, pour un montant total de 1 766 220 € :

- Résoption de points noirs du bruit ferroviaire sur les Vanves-Malakoff (Subvention de 300 000 € à Grand Paris Seine Ouest et Vallée Sud Grand Paris, dans le cadre du FIM)
- Résoption de points noirs du bruit par la mise en place d'écrans acoustiques sur Bagnolet (Subvention de 300 000 € à Est Ensemble)
- Construction d'un mur anti-bruit, cité Paul Eluard à Saint Denis pour protéger 300 logements (réservation de 866 220 € de crédits FSIL au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation et décision d'attribution de 300 000 € dans le cadre du FIM)

Pour l'année 2017, un programme de travail a été défini avec l'Association Bruitparif, afin d'accompagner la Métropole du Grand Paris qui sera compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores à l'adoption de son Plan Climat Air Energie Métropolitain, ou au plus tard au 31 décembre 2017. Il s'agit d'une part de participer à la réalisation des actions nécessaires à la préparation de son premier Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, ou PPBE Métropolitain, afin de répondre aux obligations réglementaires de publication avant le 31 juillet 2018, mais également d'accompagner la Métropole à la préfiguration de sa politique de prévention du bruit à l'échelle métropolitaine.

Les missions d'accompagnement qui sont prévues sur 2017 s'articulent en 4 volets :

- **Volet 1 : La mise à disposition et la pérennisation d'un référentiel cartographique de l'environnement sonore sur le territoire de la Métropole du Grand Paris ;**
Bruitparif a déjà réalisé ces cartes sur une partie du territoire et la finalisation est prévue pour début 2017 ; il s'agit pour la Métropole de permettre à Bruitparif de présenter ces cartes aux 131 communes et aux Etablissements Publics Territoriaux, afin de montrer le soutien de la Métropole sur ce sujet qui relèvera de sa compétence, et d'inciter les collectivités à poursuivre le travail (réalisation des PPBE). Il s'agit également d'initier un échange sur la place de la métropole dans la compétence « lutte contre les nuisances sonores ».
- **Volet 2 : L'appui aux collectivités de la Métropole dans l'élaboration ou la finalisation de leurs Plans de Préventions du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ;** A partir de l'analyse des cartes, les zones à enjeu métropolitain seront identifiées, ce qui permettra de préciser les priorités d'intervention métropolitaine, et les acteurs à mobiliser.
- **Volet 3 : La réalisation d'un diagnostic fin des enjeux liés au bruit sur le territoire métropolitain ;**
Il est proposé de mettre en place un accompagnement des collectivités, via Bruitparif, pour accélérer la réalisation des PPBE afin de préparer l'échéance réglementaire qui s'appliquera à la Métropole du Grand Paris avec l'obligation de publication du PPBE métropolitain avant le 31 juillet 2018.
- **Volet 4 : Accompagnement de la Métropole du Grand Paris à la prise de compétence bruit**
En complément des missions de réalisation des documents réglementaires, Bruitparif pourrait nous apporter son expertise pour conseiller la Métropole sur la meilleure répartition des compétences entre la Métropole, les territoires et les villes, ainsi que sur la mobilisation des gestionnaires d'infrastructures.

La lancement de ce travail serait annoncé au premier trimestre 2017, avec l'organisation d'un séminaire réunissant les 131 villes de la Métropole et ses territoires.

Un projet de convention annexé à la présente délibération précise les modalités techniques et financières du partenariat sur l'année 2017 entre Bruitparif et la Métropole du Grand Paris.

La participation financière de la Métropole du Grand Paris s'élève à 100 000 euros (cent mille euros) nets de taxes. Cette participation n'est pas soumise à la TVA, Bruitparif n'y étant pas assujettie. Dans ce cadre, la Métropole du Grand Paris sera exonérée de versement de cotisation pour 2017, conformément aux statuts de Bruitparif.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- approuver la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association Bruitparif pour le programme d'actions 2017.
- autoriser le Président, et à défaut le Vice-président délégué à la mise en œuvre des mesures de lutte contre les nuisances sonores, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Bruitparif.
- inscrire les crédits correspondants au chapitre 65 du budget 2017 de la Métropole.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-11 ;

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu la délibération CM2016/05/04 du lundi 23 mai 2016 portant adhésion de la Métropole du Grand Paris à BRUITPARIF ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association BRUITPARIF relatif au programme d'actions 2017 ;

Considérant la compétence de la Métropole en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie depuis le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant la compétence « lutte contre les nuisances sonores » de la Métropole du Grand Paris à l'adoption de son Plan Climat Air Energie Métropolitain, ou au plus tard au 31 décembre 2017 ;

La commission « Développement durable et Environnement » consultée

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association BRUITPARIF relatif au programme d'actions 2017.

AUTORISE le Président, et à défaut son représentant, à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de ce partenariat avec Bruitparif.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2017 de la Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre

